

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 4518 du 17 janvier 2019 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1901891S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88703 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1831933S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} février 2019 :

Galin Jean-Marc NIGEND : 165 555 NLS : 8 022 136

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} février 2019 :

Bernard Gabriel NIGEND : 362 357 NLS : 8 143 957

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 17 janvier 2019.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET